



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Mme Carole LY  
Directrice de l'INAO

Dossier suivi par : Gilles FLUTET  
Tél. : 04.67.82.16.36  
Mail : g.flutet@inao.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté de  
Communes Altitude 800  
Espace Levier - Val d'Usier  
7 B Place Bugnet  
25270 LEVIER

V/Réf :

N/Réf : GF/ED/LY/101/24

Montreuil, le 3 octobre 2024

## **Objet : PLUi Communauté de communes Altitude 800**

Monsieur le Président,

Par courrier reçu le 10 juillet 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLUi de la Communauté de communes Altitude 800.

Le territoire de la communauté de communes est situé dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Comté", "Mont d'Or ou Vacherin du Haut-Doubs", "Morbier" ainsi que dans l'aire de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Bois du Jura". Il appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Cancoillotte", "Emmental français Est-Central", "Gruyère", "Porc de Franche-Comté", "Saucisse de Montbéliard", "Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau" ainsi qu'à l'aire de production de l'IGP viticole "Franche-Comté" et à celle de l'IG (indication géographique) de boissons spiritueuses "Absinthe de Pontarlier".

Vous trouverez la répartition de ces aires de production par commune dans le tableau ci-joint ainsi qu'un document cartographique qui illustre la répartition des opérateurs sous SIQO sur le territoire de la communauté de communes (Cf Annexe).

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de PLUi est établi pour une durée de 15 ans. Il couvre la période 2022-2036. Bien que deux ans soient déjà écoulés, cette période permet la prise en compte de nombreuses demandes d'urbanisme intervenues en 2022 et 2023, que ce soit pour la tenue des objectifs de réduction de la consommation d'espace ou pour le bon équilibre des logements à attribuer aux différentes communes.

L'hypothèse élevée d'une croissance démographique annuelle de +1,17 % conduit à un besoin de 675 logements sur 15 ans. Ce chiffre correspond au maximum autorisé par le SCoT du Pays du Haut-Doubs.

L'étude de densification des secteurs déjà urbanisés montre qu'une large majorité de ces logements seront produits dans la partie déjà urbanisée des communes :

- 136 logements dans le bâti existant,
- 335 logements en « dents creuses »

Ainsi, il reste 204 logements à produire en extension de la partie actuellement urbanisée.

Le scénario de développement retenues par le PLUi se traduit par la consommation de 46,3 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), sur la période 2022 / 2036, soit :

- 31,7 hectares à vocation résidentielle et mixte

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93555 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 73 30 38 00  
www.inao.gouv.fr

- 8,2 hectares à vocation d'activité économique
- 0,4 hectare de STECAL consommant de l'espace.
- 6 hectares pour l'UTN du circuit de l'Enclos à Septfontaines

Le projet de PLUi emporte la perte de 39 hectares de terres agricoles déclarées à la PAC, principalement des prairies permanentes ; il concerne 93 exploitants sur les 106 présentes sur le territoire. Les pertes subies par les exploitants varient de 0,01 à 8,8 hectares, soit des pourcentages de SAU variant de 0,01 % à 16,24 %.

Cinq exploitations habilitées pour la production de lait AOP sont concernées par une perte de plus de 2 % de leur SAU. Les deux exploitations habilitées situées sur la commune de Levier sont également impactées du fait de la proximité des terres rendues constructibles avec le siège d'exploitation (moins de 1000 mètres). L'extension du circuit de l'Enclos à Septfontaines impacte de manière importante (5,2 % de la SAU) une exploitation habilitée pour la production de lait AOP.

En conséquence, étant donné que le projet réduit les surfaces fourragères de plusieurs exploitations habilitées pour la production de lait destiné à la production de fromages AOP et ne présente aucune étude de compensation agricole pour les exploitations impactées, l'INAO émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO,  
Par délégation,  
Le Directeur-Adjoint,  
**Sylvain**  
**REVERCHON ID**  
**ON ID**  
Sylvain REVERCHON

Signature  
numérique de  
Sylvain  
REVERCHON ID  
Date : 2024.10.08  
08:42:42 +02'00'

Copie : DDT 25

P. J : Annexe

**INAO**

12, RUE HENRI ROL-TANGUY  
TSA 30003  
93355 MONTREUIL CEDEX - FRANCE  
TEL : 01 75 30 38 00  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

## Répartition des aires géographiques par commune

Communes	Abainthe de Pontarlier	Bois du Jura	Cancellotte	Comté	Emmental français Est-Central	Franche-Comté	Franche-Comté Buffard	Franche-Comté Coteaux de Champplitte	Franche-Comté Doubs	Franche-Comté Gy	Franche-Comté Haute-Saône	Franche-Comté Hugier	Franche-Comté Motey-Besuche	Franche-Comté Oiffanges	Franche-Comté Villafans blanc	Gruyère (GP)	Mont d'Or ou Vachein du Haut-Doubs	Mobilier	Porc de Franche-Comté	Saucisse de Montbéliard	Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau	Total général	
Arc-sous-Montenot		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		2	1	1	1	1	21
Blans-les-Usiers		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	22
Chapelle-d'Huin	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	23
Évillers		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	22
Gevresin		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	21
Goux-les-Usiers		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	22
Levier		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	22
Septfontaines		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	21
Sombacour		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	21
Villeneuve-d'Amont		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	20
Villers-sous-Chalamont		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	20
<b>Total général</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>235</b>

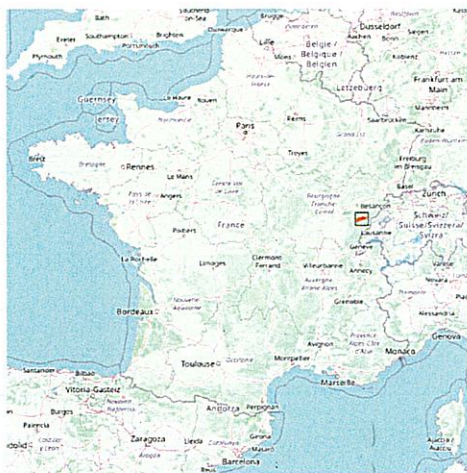


## Localisation géographique des opérateurs habilités

Territoire concerné (communauté de communes) : 242504488 - CC Altitude 800

Proportion du nombre d'opérateur par commune :

Taille	Point	De	A
S		1	5
M		6	10
L		11	15
XL		16	20
XXL		21	



Représentation Cartographique :

